



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sol

Question écrite n° 17215

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le problème des sites contaminés. Une multitude de sites sont actuellement contaminés par des pollutions d'origine diverses. La pollution du sol et du sous-sol de ces sites risque à plus ou moins court terme d'engendrer une pollution des eaux situées à proximité des dits sites. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des normes relatives à la décontamination des sites pollués ont été mises en place. Sinon, il souhaite savoir dans quels délais ces normes seront adoptées.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la pollution des sols et des sous-sols. La pollution des sols et des sous-sols concerne de très nombreux sites. La politique générale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur ce sujet a été définie par une circulaire du 3 décembre 1993. Cette circulaire précise que « le traitement de chaque site doit dépendre de son impact effectif sur l'environnement et de l'usage auquel il est destiné ». Il est donc imposé par voie réglementaire aux responsables, exploitants, anciens exploitants ou propriétaires du sol de réaliser une évaluation des conséquences actuelles et potentielles des pollutions constatées. En effet, la même concentration d'un polluant donné induit ou non des risques selon l'usage du site, la forme chimique du polluant, la nature du sol et du sous-sol. Des instructions ont été adressées aux préfets pour accélérer cette action et constituent le cadre de cette demande.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17215

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3941

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5826